Mairie
Service Etat Civil
10 rue Pierre Feutren
22500 PAIMPOL
Horaires d'ouverture :

Tél : 02 96 55 31 70 ou 02 96 55 31 71 (ligne directe)
Fax : 02 96 55 31 85
www.ville-paimpol.fr

– lundi de 8h à 17h30 sans interruption
– mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi)
– fermé le samedi matin
Le public sera reçu uniquement sur RDV sur le créneau de 8h à 9h (les autres services de la mairie étant fermés sur cette plage horaire).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES – RESSORTISSANTS FRANÇAIS

Conditions pour être électeur :

- Etre de nationalité française
- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Etre domicilié dans la commune ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis au moins 2 ans

Rappel :
- Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2nd tour.
- La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales,
- La personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et privée de son droit de vote doit demander à s'inscrire sur les listes électorales.

Pièces à fournir :

☐ **Formulaire Cerfa 12669*02** : Demande d'inscription sur les listes électorales *(uniquement en cas d'envoi par courrier ou de dépôt par une tierce personne)*

☐ **Justificatif d'identité** : Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans à la date de la demande d'inscription

☐ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** établi au nom de l'électeur mentionnant l'adresse sur la commune :
- Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou échéancier couvrant la période dont le mois en cours
- Attestation d'assurance habitation
- Quittance de loyer non manuscrite
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Avis d'imposition (Taxe d'habitation, Impôt sur le revenu, Redevance d'enlèvement des ordures ménagères) le plus récent

****

Dépôt de la demande par une tierce personne :
- Attestation écrite et signée de votre part attestant que vous confiez ce pouvoir à la personne en charge du dépôt de la demande

****

En cas d'hébergement par un tiers ou cas des majeurs de 26 ans et plus, domicilié chez leurs parents :
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant,
- Copie d'un justificatif d'identité de l'hébergeant,
- Document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse de la personne vous hébergeant).

****

Cas des jeunes majeurs de moins de 26 ans :
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant du domicile du parent dans la commune,

- Tout document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...).

****

Contribuable sur la commune :

- 2 derniers avis de taxes foncières (propriété bâtie ou non bâtie) ou de cotisation foncière des entreprises (anciennement taxe professionnelle) sur lesquels votre nom apparaît,
- Attestation du centre des impôts sur laquelle apparaît votre nom et indiquant la contribution depuis au moins 2 ans.

****

Gérant ou associé majoritaire ou unique :

- ✓ **Gérant (dirigeant)** :
  - Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans,
  - Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société,
  - Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.
- ✓ **Associé d'une SARL, SNC, Société en commandite simple ou Société civile** :
  - Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans,
  - Copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou encore une copie de l'acte de cession de parts,
  - Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.
- ✓ **Associé d'une SA, SCA ou SAS** :
  - Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité d'associé majoritaire unique de la société depuis au moins 2 ans,
  - Attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou des actions ou que vous dirigez,
  - Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.